

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 5 avril 2024

### **Erosion côtière : Christophe Béchu présente les scénarios nationaux et les cartographies nationales, ainsi que les conséquences pour les territoires littoraux**

Quelques semaines avant de présenter le Plan d'adaptation au changement climatique, M. Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, rappelle les enjeux majeurs de l'adaptation de nos territoires littoraux face aux effets conjugués du recul du trait de côte et de l'élévation du niveau de la mer liée au changement climatique.

Aujourd'hui les scénarios, données et cartes dont nous disposons grâce au Cerema sont révélateurs d'une nécessaire anticipation. Une réflexion doit être menée pour mesurer et organiser dès à présent la solidarité nationale afin d'anticiper collectivement des effets potentiellement déstabilisant du changement climatique sur nos littoraux. C'est le sens des travaux que mène le Conseil national du trait de côte réuni une nouvelle fois ce jeudi 4 avril. Ces travaux viendront alimenter le projet de troisième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3).

Selon le Cerema, à l'échelle de l'hexagone ainsi que des départements et régions d'Outre-mer :

- **A 2028**, un millier de bâtiments seraient concernés par le recul du trait de côte, principalement des bâtiments résidentiels (300) et commerciaux (190). Ceux qui peuvent être estimés ont une valeur vénale d'environ 235 M€. A cette échéance, le Cerema a recensé les bâtiments situés à proximité immédiate du trait de côte et potentiellement exposés à un « recul évènementiel » : recul marqué lors de tempêtes, d'éboulements, etc. C'est un scénario probable : s'il ne signifie pas que tous les bâtiments partiront à la mer, ces bâtiments sont proches de zones en recul ou instables.
- A **2050**, 5 200 logements seraient menacés, dont 2 000 résidences secondaires, pour une valeur vénale estimée à 1,1 Md€. Également à cette échéance, 1 400 locaux d'activité seraient concernés pour une valeur vénale estimée à 120 M€  
2050 constitue un scénario intégrant la poursuite tendancielle du recul du trait de côte et reposant sur le maintien en place et l'entretien de tous les ouvrages de protection du littoral : c'est un scénario objectif et vraisemblable.
- **A 2100**, ce sont 450 000 logements pour une valeur vénale de 86 Md€, 55 000 locaux d'activités pour une valeur vénale de 8 Md€, 10 000 bâtiments publics, 1 800 km de routes et 240 km de voies ferrées qui pourraient être impactés si rien n'est fait.  
2100 est un scénario d'inaction (disparition complète des structures de défense côtière et sur l'ennoisement progressif de toutes les zones topographiquement basses du littoral) .  
A cette échéance, le Cerema se base sur une estimation haute du GIEC et retient une hausse possible de 1m du niveau des mers et des Océans.  
Le phénomène ne cesse d'augmenter depuis le début du 20e siècle et ce phénomène devrait s'accélérer.

## Accédez aux études du Cerema

- **Projection du trait de côte et analyse des enjeux au niveau national - Echéance à 5 ans :** <https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/597423/projection-du-trait-de-cote-et-analyse-des-enjeux-au-niveau-national-echeance-a-5-ans>
- **Projection du trait de côte et analyse des enjeux au niveau national - Horizons 2050 et 2100 :** <https://doc.cerema.fr/Default/doc/SYRACUSE/597431/projection-du-trait-de-cote-et-analyse-des-enjeux-au-niveau-national-horizons-2050-et-2100>
- **Cartes 2050 et 2100 :** <https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-enjeux-exposes-au-recul-du-trait-de-a1608.html>

### Contexte et points d'attention

Les rapports réalisés par le Cerema permettent de mieux appréhender l'érosion côtière à l'échelle de l'hexagone et des outre-mer (DROM). Pour rappel, l'indicateur national de l'érosion côtière produit par le Cerema indique que près de 20 % des côtes sont actuellement en recul, soit environ 900 km.

Ce travail a été réalisé spécifiquement pour les réflexions en cours du Comité national du trait de côte (CNTC) et notamment pour alimenter le rapport IGEDD-IGA paru le 8 mars dernier sur l'enjeu du financement des conséquences du recul du trait de côte.

Si les chiffres paraissent précis et sont présentés par département dans les rapports, les résultats ne peuvent être interprétés qu'à l'échelle nationale. Ils doivent être considérés comme des ordres de grandeur et des tendances afin de nourrir les réflexions du CNTC. Ils ne sont pas pertinents à l'échelle infra-départementale.

Ces études nationales ne reposent pas sur une connaissance fine de mécanismes locaux d'érosion côtière et les résultats n'ont donc pas à se substituer aux connaissances en région, notamment les travaux en cours par certaines collectivités de cartographie locale d'exposition.

La valeur estimée est uniquement la valeur vénale actuelle des bâtiments (la valeur des murs et pas celle du fonds de commerce notamment).

Les travaux se poursuivront dans le cadre du PNACC 3 : mise à jour de l'indicateur national trait de côte, travail de connaissance des ouvrages littoraux, appui aux collectivités pour leur cartographie locale, etc.



**Le Cerema est un établissement public relevant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, premier établissement à pilotage partagé entre l'État et les collectivités territoriales. Il est présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 27 implantations et ses 2 500 agents.**

Détenteur d'une expertise nationale mutualisée, le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour l'adaptation des territoires au changement climatique et contribue à la transition écologique et à la cohésion des territoires par l'élaboration coopérative, le déploiement et l'évaluation de politiques publiques d'aménagement et de transport. Doté d'un fort potentiel d'innovation et de recherche, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités et en particulier la Mer et le Littoral.

Le Cerema produit notamment la mise à jour de l'indicateur national du retrait du trait de côte et accompagne, avec le BRGM, les collectivités du littoral impliquées dans la réalisation de leur cartographie locale du retrait du trait de côte.

---

## CONTACT PRESSE

**Cerema**  
**Service Presse**  
[presse@cerema.fr](mailto:presse@cerema.fr)